

Tourisme dans l'Aube

## LE POUVOIR D'ACHAT PÈSE SUR LES VACANCES

**Moins de nuitées, des séjours raccourcis et des dépenses limitées : le bilan touristique de l'été 2026 dans l'Aube témoigne des contraintes qui pèsent sur les vacanciers. Dans ce contexte, les loisirs de proximité pourraient constituer une alternative pour les familles.**

PAR CAMILLE LAINÉ

### Une saison sous le signe des restrictions

Le bilan publié le 14 octobre par Aube en Champagne Attractivité confirme une saison estivale en demi-teinte. Entre juin et septembre 2026, les nuitées touristiques ont reculé de 1,8 % par rapport à 2025 et la fréquentation des excursionnistes, ces visiteurs à la journée, de 2,43 %. Les disparités territoriales sont importantes. Troyes enregistre une baisse de fréquentation de 2,86 %, tandis que le Nogentais et le Pays d'Othe-Armance voient leurs visiteurs à la journée diminuer respectivement de 3,61 % et 17,93 %. Dans la Côte des Bar, les nuitées progressent de 2,42 % au cœur de l'été, mais les excursionnistes reculent de 11,25 % sur l'ensemble de la période. Paradoxalement, les encaissements bancaires dans l'hébergement, la restauration et les loisirs progressent de 7,1 %, atteignant 185,16 millions d'euros entre juin et août. Une hausse qui ne signifie pas nécessairement que les touristes consomment davantage en volume.

### Le pouvoir d'achat au cœur des arbitrages

Au-delà des 23 jours de canicule recensés cet été, contre sept en 2025, les difficultés économiques ont pesé sur les comportements. Selon une étude nationale d'ADN Tourisme et G2A Consulting, citée dans le bilan départemental, 62 % des vacanciers déclarent avoir restreint leurs dépenses pendant leurs vacances. Restauration, activités payantes et achats divers figurent parmi les premiers postes sacrifiés. Les séjours se raccourcissent également. Dans l'Aube, Gîtes de France enregistre une progression de 1,94 % du nombre de séjours, mais une baisse de 4,06 % des nuitées. Les séjours de huit nuits et plus diminuent de près de 16 %.

Des chiffres qui illustrent une réalité : partir reste un besoin, mais les ménages doivent de plus en plus composer avec leurs moyens financiers.

### Les Aubois privilégient-ils leur département ?

Face au coût des déplacements et de l'hébergement, les destinations proches peuvent constituer une solution. Les données touristiques de 2025 montraient déjà l'importance des visiteurs venus de départements voisins, notamment la Marne et la Seine-et-Marne. Une tendance qui pourrait se poursuivre en 2026.



Mais les Aubois eux-mêmes sont-ils plus nombreux à profiter de leur département plutôt que de partir ailleurs ? L'hypothèse mérite d'être soulevée. La fréquentation des plages des lacs de la Forêt d'Orient apporte un éclairage intéressant. Selon le bilan officiel, les quatre plages ont accueilli 72 153 visiteurs en juillet et août, contre 46 548 en 2025, soit une hausse de 55 %. Dans le même temps, les excursionnistes reculent de 7,95 % sur le territoire des Grands Lacs entre juin et septembre. Ces résultats, qui portent sur des publics et des périodes différents, ne sont pas contradictoires. Ils montrent surtout l'importance des espaces de loisirs accessibles, même si la météo et les conditions de baignade peuvent également expliquer les évolutions constatées.

### Les vacances ne doivent pas devenir un privilège

Derrière les statistiques se pose une question profondément sociale : celle du droit aux vacances. 90 ans après les premiers congés payés, trop de familles doivent encore arbitrer entre partir quelques jours et préserver leur budget. Le tourisme de proximité constitue une richesse pour notre département, son économie et ses habitants. Mais il ne doit pas devenir un choix imposé par le manque de moyens. Soutenir les équipements publics, les associations, les centres de vacances et les dispositifs d'aide au départ reste indispensable pour garantir à chacun l'accès aux loisirs.

Le droit aux vacances ne peut pas rester théorique : il doit s'accompagner des moyens matériels permettant à chacun d'en bénéficier.

Déclaration de Macron :

## AUCUNE RÉPONSE FACE AUX ENJEUX

PAR LDA

Emmanuel Macron reconnaît la légitimité des revendications sociales, mais élude leurs causes, dénonce le PCF. En invoquant le pétrole et le conflit dans le Golfe, il passe sous silence les profits des multinationales, les rémunérations bloquées, l'affaiblissement des services publics et l'austérité budgétaire annoncée pour 2027.

Le PCF condamne les violences, mais refuse qu'elles justifient des interdictions de rassemblement. Manifester et faire grève constituent des droits démocratiques que le gouvernement doit garantir. Renvoyer les revendications à l'élection présidentielle ne répond pas à l'urgence sociale.

Les communistes réclament l'augmentation des salaires et pensions, le plafonnement des carburants à 1,60 euro, des financements supplémentaires pour l'école, les services publics et les collectivités. Ils proposent la maîtrise publique de TotalEnergies et d'Engie aux côtés d'EDF, une contribution accrue des



grandes fortunes et des revenus financiers, ainsi que davantage de pouvoirs pour les salariés.

Pour financer les besoins sociaux et écologiques, le PCF défend un fonds d'avance de 100 milliards d'euros et conteste les 211 milliards d'aides aux entreprises accordées sans critères. La conférence sociale proposée par Fabien Roussel, associant la jeunesse, doit aboutir à des engagements chiffrés et datés. Le parti prépare la mobilisation du 5 novembre.

L'HUMEUR

DE MICHEL GROSSMANN

### RADIOGRAPHIE D'UN DEMI-SIÈCLE DE POUVOIR LIBÉRAL

Avec la prochaine élection présidentielle qui avance à grands pas, chez les libéraux de tout poil, tout le monde s'accorde sur un constat : faudra-t-il s'unir ? La question reste simplement de savoir autour de qui.

Sur le papier, le casting a fière allure. On retrouve des candidats d'expérience, des figures montantes, des figures descendantes et des personnalités dont on avait oublié l'existence jusqu'à la publication de leur dernier livre sur la justification de leur travail de sape quand ils étaient au pouvoir. Quelque part, ils fêteront leurs noces d'or... après cinquante ans de laisser-faire, de démantèlement industriel, après un demi-siècle de rabotage des acquis sociaux, il reste encore un peu de bois...

Si la France vacille, il n'y a qu'à regarder le diagnostic. De Giscard d'Estaing au macronisme, les mêmes recettes libérales sont appliquées depuis des décennies.

À coups de baisse des investissements publics, de désindustrialisation massive, de casse des services publics, c'est le résultat de cinquante ans de pouvoir, cinquante ans d'échec.

Le constat après un demi-siècle d'hégémonie de la pensée libérale et conservatrice est limpide : la promesse du ruissellement ne s'est jamais réalisée, et le socle républicain s'est érodé. Pour redresser la France, il devient urgent de briser cette orthodoxie et de placer le soutien aux services publics, la justice fiscale et la planification écologique au cœur de l'action publique. En clair, changer de cap ou s'enfoncer.

www.aubeane.fr

**Aubéane**  
MUTUELLE DE FRANCE

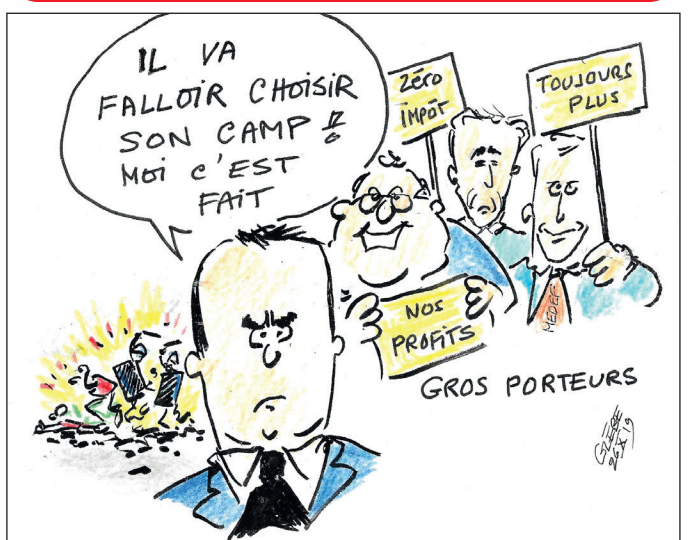
**Votre mutuelle de proximité**

ABSENCE DE SÉLECTION SOLIDARITÉ 100% HUMAIN PAS D'ACTIONNAIRES SANS LIMITE D'ÂGE

03 25 79 10 43 aubeane

TROYES 59 bd Blanqui ROMILLY-SUR-SEINE 35 Rue Gerret Bouvier BAR-SUR-AUBE 157 Rue nationale

L'OEIL DE GLEBE



TROYES - ROSIÈRES  
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Les Mousquetaires

Producteurs DICI

**TOUS UNIS AVEC  
LES PRODUCTEURS  
LOCAUX**

**Intermarché**

28<sup>E</sup> RÉGIME : UN PROJET DE RÉGIME SEC POUR LES SALARIÉ-E-S

Présenté comme une simplification pour les entreprises, le projet de « 28<sup>e</sup> régime » veut créer un nouveau cadre juridique à l'échelle européenne. Ce projet débattu au Parlement européen à Strasbourg, permettrait la mise en concurrence des législations nationales et, avec elles, des droits des travailleur-ses.

L'Union européenne compte 27 États membres, avec leurs propres règles en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droit du travail ou de protection sociale. Le projet de « 28<sup>e</sup> régime » veut ajouter un nouveau cadre européen pour les entreprises. Dès lors, quelles règles s'appliqueraient demain aux entreprises qui choisiraient ce nouveau statut ?

Aujourd'hui, une entreprise qui veut exercer son activité dans plusieurs pays de l'Union européenne doit composer avec des législations nationales différentes. Les règles ne sont pas identiques d'un État à l'autre.

## Un dumping social scélérat...

Pour les entreprises et les investisseurs, pour l'Union européenne, ces garanties sont prises comme un frein au développement des activités. Ils poussent donc à une simplification des règles.

... par un « 28<sup>e</sup> régime » pour les entreprises

Pourquoi 28<sup>e</sup> ? Parce qu'il viendrait s'ajouter aux 27 cadres nationaux existants, sans les remplacer. Les entreprises pourraient choisir ce nouveau cadre européen pour exercer leurs activités dans plusieurs États membres. Apparaîtrait une sorte de « 28<sup>e</sup> État » virtuel pour les entreprises : par un régime juridique supranational qui coexisterait avec ceux des 27 États membres !

## Derrière les règles, des droits pour les travailleur-ses

Mais le sujet ne se résume pas aux formalités nécessaires pour créer une entreprise. Derrière les règles qui encadrent sa création et son fonctionnement se trouvent aussi des questions très concrètes pour les travailleur-ses : conventions collectives, salaires, droits syndicaux, information et consultation, représentation dans l'entreprise, licenciements collectifs ou encore contrôle des entreprises.

Derrière la « simplification » promise aux entreprises, c'est donc une autre logique qui se dessine. En permettant aux entreprises de rechercher le cadre juridique le plus avantageux, le 28<sup>e</sup> régime risque d'accentuer la concurrence entre les législations nationales et de tirer les protections sociales vers le bas. C'est cette logique de dumping social que dénoncent les syndicats européens et qui les amène, très majoritairement, à se mobiliser contre ce rêve patronal.

DAVID MORIN

ABONNEZ-VOUS! : 20€  
à La Dépêche de l'Aube  
VOTRE MEILLEUR SOUTIEN22ter, avenue Anatole-France - 10000 TROYES  
03 25 73 32 82 - ladepechedelaube@wanadoo.fr

## LA DEPECHE VOIT ROUGE

## L'INDIGNATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Oui, les violences et les pillages sont scandaleux. Pensons aux commerçantes et commerçants, aux habitantes et habitants, ainsi qu'aux services publics, et donc à toutes les usagères et tous les usagers. Mais ne confondons pas les casseurs avec les manifestantes et manifestants venus exprimer pacifiquement leur colère. Ces violences ne doivent pas servir à invisibiliser le mouvement social. C'est pourtant ce à quoi s'emploient le gouvernement et les médias : braquer les projecteurs sur les dégradations pour laisser dans l'ombre les revendications contre la vie chère.

On exige le montant des dégâts ? Très bien. Alors ouvrons aussi la facture du RN. Dans l'affaire des assistants parlementaires européens, Marine Le Pen a été condamnée en appel pour détournement de fonds publics : 2,8 millions d'euros détournés dans ce système. De l'argent public, le nôtre aussi !

Où sont les mêmes cris d'orfraie, les mêmes leçons de morale ? Une vitrine brisée choque. L'argent public détourné devrait scandaliser tout autant. Combien nous coûte le RN ? La question mérite aussi de faire les gros titres.

CERISE

LA MÉMOIRE OUVRIÈRE AUBOISE,  
UN PATRIMOINE À PRÉSERVER ET À PARTAGER

Adoptée à l'unanimité le 7 septembre par la Commission permanente du Conseil départemental, une convention de partenariat avec le CEMOA renforce la sauvegarde et la transmission de l'histoire sociale du département.

## PAR LDA

Archives syndicales, politiques, photographies, journaux, témoignages militants : ces traces racontent le travail, les luttes et la vie quotidienne des générations qui ont façonné l'Aube. Leur préservation constitue un enjeu majeur pour la connaissance de notre histoire collective.

En approuvant une convention avec le Collectif d'études du mouvement ouvrier aubois (CEMOA), le Département reconnaît l'intérêt de ce patrimoine dans toutes ses composantes : coopérative, syndicale, politique et culturelle. Il donne un cadre durable à une coopération déjà engagée entre l'association et les Archives départementales, notamment autour de la numérisation de la presse ouvrière, en lien avec la Bibliothèque nationale de France.

## De la collecte à la transmission

Conclue pour cinq ans et renouvelable, la convention<sup>1</sup> organise des engagements complémentaires. Le CEMOA poursuivra la collecte de documents privés et de témoignages oraux, leur préparation et leur don ou dépôt aux Archives départementales, dans le respect des volontés des donateurs et déposants. Un fonds identifié au nom de l'association sera constitué.

<sup>1</sup> Consultable sur le site [www.cemoa.fr](http://www.cemoa.fr)



© Conseil départemental de l'Aube. V. Colin

Les Archives apporteront leur expertise pour le traitement des documents et assureront leur classement et leur conservation. Selon leurs moyens et les priorités départementales, elles intégreront les fonds d'intérêt patrimonial majeur à leur programme de numérisation et de mise en ligne. Ce partenariat vise aussi à rendre cette histoire accessible au plus grand nombre : publications, expositions, conférences et journées d'étude permettront de partager les recherches. Des espaces pourront être mis gratuitement à disposition du CEMOA pour ses manifestations publiques et gratuites.

Cette adoption unanime marque une reconnaissance du travail associatif. Elle ouvre de nouvelles perspectives pour préserver une mémoire populaire indispensable à la compréhension du territoire et la transmettre aux générations futures.

## OCTOBRE ROSE : DES RUBANS AUX ACTES

Dimanche 18 octobre, s'est tenue la Rose'Millonne, au stade Bardin-Gousserey, en solidarité avec les femmes touchées par le cancer du sein. Un engagement qui doit se prolonger toute l'année, pour le dépistage et l'accès aux soins.

## PAR LDA

## La solidarité ne se limite pas aux photos

À Romilly comme ailleurs dans l'Aube, la droite locale aime afficher son soutien à Octobre rose. Mais cette présence ne peut faire oublier les politiques libérales qu'elle défend : économies sur la santé, fragilisation de l'hôpital public et de la Sécurité sociale. On ne peut célébrer la solidarité un dimanche et soutenir les choix qui l'affaiblissent le reste de l'année.

## Des droits concrets pour les patientes

La loi du 5 février 2025, portée par les parlementaires communistes à l'Assemblée nationale puis au Sénat, vise

à améliorer le remboursement des soins et dispositifs spécifiques au cancer du sein. Car aux souffrances de la maladie s'ajoutent encore des dépenses qui creusent les inégalités.

Le RN a voté le texte final. Mais, en commission, il a soutenu avec les macronistes la suppression du remboursement des dépassements d'honoraires initialement prévu.

Soutenir les malades, défendre les droits des femmes, c'est aussi défendre une Sécurité sociale financée à hauteur des besoins, l'hôpital public et le droit de se soigner sans regarder son compte en banque.

## ANNONCES LÉGALES

Par décisions en date du 30/09/2026  
L'Associé Unique de la société  
LE CAMION GOURMET,  
SAS au capital de 1 000 euros  
Dont le siège social est situé 31 Rue de Napoléon Lépine 10120 SAINT GERMAIN  
Immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 798 475 125  
A décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.  
Monsieur Fabrice BROGI, demeurant 63 Avenue du Général de Gaulle 94240 L'HAY-LES-ROSES, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.  
Le siège de la liquidation est fixé 8 Rue de la Vallée au Comte 10150 SAINTE MAURE.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

prononcé la clôture de la liquidation.  
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

**S2S COURTAGE**  
  
**SAS au capital de 1 000 €**  
**Siège social : 45 RUE ANDRE BEURY**  
**10000 TROYES**  
**RCS TROYES 850 660 515**

L'assemblée générale extraordinaire du 24/09/2026 a décidé à compter du 25/06/2026 de :  
- Nommer en qualité de présidente Madame ZACCARIA Priscilla, demeurant 6b rue André RONGEOT, 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS en remplacement de Monsieur SARRASIN Brice, pour cause de démission.  
- Transférer le siège social de la société 45 rue André Beury, 10000 TROYES.  
Modification au RCS TROYES  
*Priscilla ZACCARIA*

**AMDP 2**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 1 000,00 euros**  
**Siège social : 5 rue Jule Pochinot**  
**10410 SAINT PARRES AUX TERTRES**  
**838 568 772 RCS TROYES**

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 31 août 2026, la société AMD, Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 5 rue Jules Pochinot 10410, ST PARRES AUX TERTRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 429 033 657 RCS TROYES a, en sa qualité d'associé unique de la société AMDP 2, déci-

dé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.  
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78 704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société AMDP 2 peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution au BODACC. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de TROYES.  
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de TROYES.

*Pour avis*

**SCI VOLTAIRE**  
**Siège social : 9 PLACE DARCY**  
**21000 DIJON**  
**Capital : 132 508.69 €**  
**RCS DIJON 353 851 199**

Les associés ont décidé, le 08 septembre 2026 en assemblée générale extraordinaire - de transférer son siège social, au 1 rue Jean-Philippe RAMEAU 10 430 ROSIERES-PRES-TROYES  
par conséquent l'article 4 des statuts est modifié la rédaction devient :  
Le siège social est fixé au 1 rue Jean-Philippe RAMEAU 10 430 ROSIERES-PRES-TROYES.  
le reste de l'article est inchangé  
- de changer de gérant, Monsieur Jean-Pierre HIEBEL est le nouveau gérant résident 1 rue Jean-Philippe RAMEAU 10 430 ROSIERES-PRES-TROYES  
par conséquent l'article 16 des statuts est modifié la rédaction devient :  
Est désigné comme gérant unique Monsieur Jean-Pierre HIEBEL  
le reste de l'article est inchangé

Radiation du RCS de DIJON  
Et  
Inscription au RCS de TROYES  
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour faire les démarches administratives nécessaires.

**OFFICE DES MOSAÏQUES**  
**11 place Saint-Martin 57000 METZ**

## VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me BERTRAND, notaire à METZ (Moselle), le 19 octobre 2026 : La Société dénommée AL TROYES, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège est à LA CHAPELLE-SAINT-LUC (10600), 84 rue Jean-Baptiste Colbert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le n° 891 459 257,  
A cédé au profit de la Société dénommée AKOR IMMO PRO, société par actions simplifiée au capital de 20.000 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 24 rue de la Drapeirie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE sous le no 907 486 245,  
Un fonds de commerce de de transaction immobilière sis à LA CHAPELLE SAINT-LUC (10600) 84, rue Jean-Baptiste Colbert, lui appartenant, avec tous ses éléments corporels et incorporels, moyennant le prix principal de 200.000 €.  
L'entrée en jouissance a été fixée au 15 octobre 2026.  
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de la SELARL JURIS 3 sis à TROYES (10000) 4, boulevard Carnot, où domicile a été élu, au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière des publications légales.  
*Pour insertion, Le Notaire.*